

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2020

COMPTE RENDU REUNION

<p>Date de la convocation : 10 Septembre 2020</p> <p>Date d'affichage: 10 septembre 2020</p>	<p>Nombre de membres en exercice : 19</p> <p>Nombre de votants : 19</p> <p>Nombre de procurations : 2</p>
<p><i>L'an deux mille vingt, le dix-sept septembre, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le dix septembre, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, salle polyvalente, sous la présidence de Mr CANTEAU Alain, Maire de la Commune.</i></p>	<p>Présents : Alain CANTEAU, Pascal AMICEL, Béatrice BARBOT, Fabrice BRAULT, Nelly ROUAUD, Hervé SABOURIN, Jean-Claude COULON, Claude GIRARD, Emmanuel FAZILLEAU, Stéphanie BOUROLLEAU, Julia POUGNARD, Anne Sophie VALLET, Anita CERCLET, Peggy BERNARD, Emilie YONNET-THORIN, Michel BENOIST, Irène VIGNAUD,</p>
<p>Secrétaire de séance : Anita CERCLET</p>	<p>Absent et excusés : Teddy VRIGNAUD qui a donné pouvoir à Emmanuel FAZILLEAU, Pascal GOGUET qui a donné pouvoir à Irène VIGNAUD</p>

La séance est ouverte à 20 h 50.

▪ **Détermination temporaire du lieu des réunions du Conseil Municipal dans le cadre de la pandémie.**

Conformément à l'abrogation de loi d'urgence à la date du 31/08/2020 permettant l'organisation des réunions du conseil municipal en dehors de la mairie, le Conseil Municipal à l'unanimité DECIDE qu'il se réunira dans la salle polyvalente jusqu'à la fin des mesures sanitaires liées à la pandémie.

▪ **Adoption procès-verbal réunion du 23/07/2020**

Adopté à la majorité (1 abstention)

▪ **Proposition de convention avec EARL PASQUIER relative aux risques liés à l'emploi des produits phytopharmaceutiques à proximité des écoles et du skate parc**

Le conseil municipal à l'unanimité ACCEPTE la signature d'une convention avec l'EARL PASQUIER pour une durée de 3 ans à compter du 29/09/2020 pour la limitation des produits phytopharmaceutiques à proximité des écoles et de la plaine de jeu (skate parc- city stade). Cet accord porte sur la création d'une bande enherbée de 30 mètres de large sur laquelle toute utilisation de produit phytopharmaceutique est exclue. En compensation de la perte d'exploitation, la commune versera une indemnité annuelle de 450 € à l'EARL PASQUIER.

▪ **Etude de devis et demande de subvention**

Suite à la réunion de la commission « aménagement » il est proposé de réaliser les différents travaux indiqués ci-dessous

- TRAVAUX DE VOIRIE 2020 :

- Débernage sur les chemins communaux (Champ chardon, fief brechoux, fief chalot, les puits meunier, chemin des caillettes) devis présenté par ROCHE TP pour un montant TTC de 26 781.06 € accepté à l'unanimité par le Conseil Municipal

- Aménagement des trottoirs lotissement du nombreuil et route de prairie, devis présenté par ROCHE TP pour un montant TTC de 15 514.80 € pour la route de la prairie et pour un montant de TTC de 27 363.60 € pour le lotissement du nombreuil, ces travaux seraient financés à hauteur de 10 000 € (2 dossiers X 5 000 €) dans le cadre du plan de relance 2020 du Conseil Départemental 79, devis accepté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

- TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC

- mise aux normes de l'éclairage public (tranche 4) pour la route de Niort (9 points lumineux), rue des écoles (12 points lumineux) lotissement route de la blotière (14 points lumineux), devis présenté par SEOLIS pour un montant TTC de 32 668.93 € avec une subvention du SIEDS pour la fourniture des lanternes à hauteur de 10 550.75 €, devis accepté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

- enfouissement du réseau ORANGE dans le cadre du renforcement du réseau et de l'enfouissement du réseau électrique chemin du moulin, devis présenté par GEREDIS pour un montant TTC de 5 532.68 € avec demande de subvention auprès de l'Agglomération du NIORTAIS dans le cadre du PACT à hauteur de 2 305.28 €, devis accepté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

- ISOLATION EXTERIEURE DU BATIMENT LA FORGE

- Afin d'optimiser la surface du bâtiment la FORGE, la société SOROSTOR (mieux disant) propose un devis pour la fourniture et pose de stores enrouleurs pour un montant TTC de 6 942 €. Une subvention d'un montant de 2 892.50 € dans le cadre du plan de relance du CD79 serait sollicitée. Après échanges sur l'opportunité de réaliser ces travaux le conseil municipal à la majorité (16 pour – 3 abstentions) valide le devis.

▪ Acquisition terrain consorts POIRAULT

Suite au courrier des consorts POIRAULT, il est proposé à la Commune d'acquérir le terrain d'une superficie de 95 A 40 CA situé route de la chauvinière (référence cadastrale ZE 08) pour un prix de 77 000 €. Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'acquérir le dit terrain dans le but d'avoir une réserve foncière et réfléchir à un projet de lotissement et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir.

▪ Budget 2020 - Décision modificative n° 1

Sur proposition de Mme Béatrice BARBOT, adjointe en charge des finances, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la décision modificative n° 1 comme indiqué ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES					
N° OPERATION - LIBELLE	CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE ARTICLE	BP 2020	DM N° 1
214 - TRAVAUX DE VOIRIE	21	2152	Installation de voirie	30 000	13 000
	21	21571	Matériel roulant	20 000	-16 000
225 - ACHAT ET REPARATIONS DE MATERIEL	21	2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	10 000	-5 000
256 - ECLAIRAGE PUBLIC MISES AUX NORMES	23	2315	Installations, matériel et outillages techniques	66 300	8 000
264 - ACHAT TERRAIN POIRAULT	21	2111	Terrains nus	0	90 000
TOTAL DEPENSES				90 000	90 000
RECETTES					
LIBELLE OPERATION	CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE ARTICLE	BP 2020	DM N° 1
OPERATIONS NON INDIVIDUALISES	13	1311	État et établissements nationaux	83 839	-83 839
		1313	Départements	30 253	-30 253
		13158	Autres groupements	52 000	-52 000
		1323	Départements		30 253
		13251	GFP de rattachement		52 000
		1341	DETR		83 839
OPERATIONS FINANCIERES	16	1641	Emprunts en euros	161 050	90 000
TOTAL DES RECETTES				90 000	90 000

▪ Attribution des subventions 2020 aux associations

Le Conseil Municipal à l'unanimité, valide le versement des subventions 2020 (attribuées selon les critères définis en 2019 par l'ancienne municipalité) auprès des associations locales effectué le 15/04/2020 dans le cadre des mesures budgétaires liées à la crise sanitaire (détail ci-dessous), et charge la commission association de revoir les critères d'attribution pour 2021.

ASSOCIATIONS	SUBVENTION 2020
A PETIT PAS	80 €
ACCA	90 €
APE	425 €
CLUB DE L'AGE D'OR	190 €
COMITE DE JUMELAGE	245 €
FORS EN LIVE	350 €
LE PTITCLUB	240 €
LES PES TANQUES	210 €
OSC FORS	295 €
S E P	425 €

Sur proposition du Maire, le Conseil à l'unanimité ATTRIBUE à FORS COMEDIE une subvention de 105 € au titre de l'année 2020.

▪ **Licence IV – proposition de mise à disposition par convention de la licence à LA FORGE**

La Commune est propriétaire depuis 2015 d'une licence IV. Sur proposition de M. le Maire afin que celle-ci ne devienne pas caduque au 17/11/2020, le conseil municipal, à l'unanimité ACCEPTE de la mettre à disposition de la FORGE par convention moyennant un loyer annuel de 960 € soit 80 € mensuel

▪ **Projet de création d'un CITY STADE**

M. Fabrice BRAULT, adjoint en charge de l'aménagement présente le projet de création d'un city stade à proximité du skate parc et des écoles. Le projet validé par la commission « aménagement » sera soumis à l'avis de l'architecte des bâtiments de France avant une prise de décision par le Conseil Municipal. A noter que ce projet pourrait bénéficier de subventions à hauteur de 80 % (ETAT DETR 30 % / PACT AGGLO 50 %)

▪ **Création d'un conseil municipal des jeunes**

Mme Anne Sophie VALLET, de la commission « vie démocratique » présente le projet de création d'un conseil municipal des jeunes dont les principaux objectifs sont :

- ✓ D'INITIER les jeunes aux actes citoyens, au civisme et à la démocratie.
- ✓ D'IMPLIQUER les jeunes dans la vie de la commune en leur permettant de réfléchir ensemble, proposer et mettre en place des projets concrets et adaptés à la vie de la commune tout en tenant compte d'un budget.
- ✓ DE FAVORISER le dialogue et l'écoute auprès des jeunes et leur permettre de s'exprimer et de développer des échanges intergénérationnels.
- ✓ DE RENDRE les jeunes actifs pour leur commune en leur permettant de transmettre la parole des autres enfants et tenir compte de celle-ci.
- ✓ DE FAVORISER l'apprentissage de la vie en société.
- ✓ DE FAVORISER la réflexion et l'échange avec le Conseil Municipal.

Le Conseil des Jeunes serait initié dans le but d'une démarche citoyenne en lien avec l'école et permettrait la transmission d'une pédagogie en :

- ✓ Lien et partenariat avec les enseignantes de CM1 et CM2
- ✓ Savoir écouter, respecter la parole et les choix de l'autre.
- ✓ Développer la solidarité et les intérêts généraux.
- ✓ Transmettre la parole des électeurs et être responsable
- ✓ Accompagner les enfants dans la réflexion et l'élaboration des projets communs : commissions communication, aménagement et, animation.
- ✓ Impliquer les enfants dans les projets de la commune en participant occasionnellement au Conseil Municipal : pour présenter un projet et le soumettre au vote.
- ✓ Elaborer ensemble une charte des jeunes concernant le rythme des rencontres, les commissions, les droits et obligations des jeunes.

Elle précise que le nombre de membres serait de 8 pour l'année 2020/2021 à parité garçons/filles : 4 CM1 – 4 CM2 et pourrait compter jusqu'à 12 membres en 2021/2022, l'élection aurait lieu semaine 41.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité VALIDE la mise en place d'un conseil des jeunes.

▪ **Création d'un Conseil des Sages**

Mme Peggy BERNARD, de la commission « vie démocratique » indique que parallèlement à la mise en place d'un conseil des jeunes, la municipalité attachée à son principe de participation des habitants à la vie de la commune entend mener conformément à son projet municipal, une politique de citoyenneté active, de dialogue et d'échange avec l'ensemble des habitants de la commune.

Pour ce faire, elle présente le projet de création d'un Conseil des Sages qui serait une instance de réflexion et de proposition, ouverte aux citoyens âgés de 55 ans et plus, qui pourront conseiller le Maire et le Conseil Municipal sur l'ensemble des sujets intéressant notre commune, de sa propre initiative ou sur demande du Maire.

Les membres du conseil des sages devront mener une réflexion collective, non partisane, et soucieuse de l'intérêt général.

Sur proposition du Maire conformément à l'article L2143-2 du CGCT sur la constitution des comités consultatifs, le Conseil Municipal à l'unanimité

→ DECIDE : de créer un Conseil des Sages, d'adhérer à la Fédération des Villes et Conseil des Sages moyennant une cotisation annuelle de 280 € qui sera due à partir de 2021.

→ AUTORISE le Maire à mettre en place une réunion publique de présentation avec appel à candidature et élaboration d'un règlement intérieur.

▪ **Informations diverses**

RENTREE SCOLAIRE :

Nelly ROUAUD, Adjointe en charge des affaires scolaires fait le point sur la rentrée scolaire 2020/2021, 162 enfants répartis en 7 classes fréquentent l'école de FORS (19 petite section – 23 moyenne et grande section – 23 grande section et CP – 24 CP et CE1 – 24 CE1 et CE2 – 24 CE2 et CM 1 – 25 CM2.

- l'entrée se fait à 8 h 40 par différents endroits pour limiter les regroupements, en maternelle 1 seul parent peut accompagner l'enfant jusque dans la classe.

- la sortie 15 h 35 pour ceux qui ne vont pas aux TAP

- TAP – démarrage des activités le 14 septembre, planning fait entre chaque période de vacances en faisant en sorte dans la mesure du possible que tous les enfants aient une initiation à une activité proposée (handball, roller, poterie....)

- RESTAURATION : Mise en place de 2 services, menu visé par une diététicienne afin de respecter le plan alimentaire.

- GARDERIE : 40 à 45 enfants fréquentent la garderie, mise en place d'un goûter, inscription par mail pour la gestion du goûter.

La classe de MS/GS a été fermée le lundi 14 pour la semaine, un enfant ayant été testé positif au COVID.

DOSSIER EN COURS :

Alain CANTEAU, Maire informe le conseil municipal des démarches en cours actuellement :

- Revitalisation du centre bourg avec implantation d'un commerce : rencontre avec la CAN pour présenter le projet, lettre d'intention de répondre à l'appel à projet pour bénéficier des fonds européens sur ce dossier, lancement d'une pré étude pour avoir un pré chiffrage du projet.

- Terrain centre bourg : rencontre avec Mme BARREAU propriétaire du terrain situé derrière les ateliers municipaux (environ 1 ha) qui serait mis à la vente, il pourrait accueillir un projet d'habitat de 2 logements en colocation pour personnes âgées (8 personnes par logement) et bénéficier des services de proximité, médecin, cabinet infirmier, ect.

- recrutement de M. Guy LAIDET actuellement contractuel donnant entière satisfaction au 01/10/2020.

Fabrice BRAULT, adjoint en charge des bâtiments fait le point sur les dossiers suivants :

- Salle de spectacle : rencontre avec M. BILLEAU (AZ ARCHITECTE) qui va reprendre le dossier et réfléchir sur l'aménagement de places de parking sur le terrain jouxtant la salle.
- trame bleue – dossier des Mares : rencontre avec M. Nicolas COTREL sur le projet des mares, devis sollicité pour la restauration de 2 mares existantes et la création de 2 nouvelles.

Béatrice BARBOT, adjointe en charge des finances fait le point sur les dossiers en cours :

- dénonciation du contrat d'assurance avec la SMACL au 31/12/2020, renégociation auprès de différents assureurs du contrat.
- négociation en cours pour le contrat de téléphonie afin d'optimiser le contrat et de n'avoir à terme qu'un seul opérateur contre 3 actuellement (Orange, Bouygues, SFR).

Pascal AMICEL, Adjoint en charge de la communication et des associations fait le point sur les dossiers en cours :

- reprise des activités par les associations forsitaines avec les contraintes liées à la pandémie
- lancement du téléthon « #trop fort » le 26/09/2020 à FORS avec volonté d'implication des associations locales
- réunion de la commission communication pour la préparation du prochain bulletin municipal : 32 pages, maintien des tarifs pour les annonceurs, projet de parution d'un document d'information en 4 pages A3, réflexion sur le nom à donner à cette parution.

QUESTIONS DIVERSES :

Emilie YONNET-THORIN fait un point sur la fête des abeilles, qui a eu lieu le 6/09/2020, environ 100 visiteurs, 5 ateliers, une récolte moyenne cette année, remerciements à la municipalité pour l'aide apportée, un constat : peu de bénévoles; 2021 sera l'année des 10 ans du rucher, il y a donc réflexion à avoir sur cet anniversaire.

Fabrice BRAULT donne des informations sur le radar pédagogique installé récemment route des sanguinières et à l'école, une vitesse excessive récurrente route des sanguinières. Une réflexion sera à engager pour étudier les différentes possibilités pour réduire la vitesse sur ce secteur. Rue des écoles 85 % des véhicules circulent en dessous de 50 km/heure avec une moyenne de 340 véhicules/jour.

Michel BENOIST demande si des travaux sont programmés pour remplacer la bâche incendie route des sanguinières, Alain CANTEAU président de SCPC compétent en la matière indique que des travaux sont programmés pour 2021.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 h 00.

¼ D'HEURE CITOYEN :

La parole est donnée au public présent :

M. HAYS demande quels sont les travaux de voirie envisagés sur la route de la prairie et ou en est le dossier sur le balisage des sentiers de randonnée : sur les travaux de voirie il s'agit de créer des avaloirs pour les eaux de pluie, reprofilage des trottoirs avec exécution d'un bicouche pré gravillonné, pour le balisage des sentiers FORS PASSION a prévu le balisage et l'inauguration courant octobre 2020.

M. RABILLER pose des questions sur les mises aux normes de l'éclairage public et la possibilité de mettre de l'éclairage solaire, il lui est répondu que cette solution ne peut être envisagée que dans le cas où il n'y a pas de réseau électrique à proximité.

Mme BERGER demande si des travaux de voirie sont prévus route des sanguinières à l'entrée de FORS ou il n'y a pas de trottoirs actuellement, le conseil prend acte de cette demande.

A FORS, le 25 Septembre 2020.

Alain CANTEAU
Maire de FORS

